

## A CONSERVER PAR LA FAMILLE

### REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

#### 1. FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

##### 1.1 Inscription et démission

L'inscription est effectuée pour la totalité de l'année scolaire. Un changement de régime est toutefois possible à l'issue de chaque période sur demande écrite du responsable légal au plus tard deux semaines avant le début de la période suivante (hors vacances scolaires).

L'année scolaire est découpée en 3 périodes :

- Première période : rentrée scolaire de septembre jusqu'aux vacances de fin d'année
- Deuxième période : rentrée de janvier jusqu'aux vacances de printemps
- troisième période : rentrée des vacances de printemps jusqu'à la fin des cours

##### 1.2 Horaires d'ouverture

La demi-pension est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 11h30.

##### 1.3 Forfaits trimestriels

Chaque élève s'inscrit à un forfait de 4 jours fixes (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

1.4 Lors de la première inscription, il est remis à chaque élève une carte magnétique nominative qui permet la délivrance d'un plateau pour le repas. Elle est donnée dès l'entrée et doit être gardée jusqu'à la fin de la scolarité dans l'établissement. Les cartes qui auront subi une dégradation, volontaire ou non, risquant de compromettre le bon fonctionnement du distributeur de plateaux pourront être retirées par tout membre du personnel de la cité scolaire. Ces cartes, ainsi que les cartes perdues, seront remplacées par le service de l'Intendance après paiement d'une somme de 5 € (cinq euros) et fourniture d'une photographie d'identité.

#### 2. TARIFS ET PAIEMENT

##### 2.1 Tarifs

Les tarifs sont arrêtés par la Ville de Paris sur la base de tranches calculées en fonction du quotient familial que vous trouverez sur le triptyque joint et qui sont consultables également sur le site <http://www.lycee-charlemagne.fr/college/actualites.php> dans la rubrique « cantine » puis « tarification ».

Chaque famille recevra à chaque période un avis de paiement par mail (septembre, janvier et avril).

La somme due sera arrêtée sur la seule base de votre quotient familial.

##### 2.2 Paiement

Le règlement s'effectue directement sur le site internet de la cité scolaire (paiement sécurisé par CARTE BANCAIRE), par CHEQUE déposé dans la boîte aux lettres du service Intendance et adressé sous enveloppe au nom de « l'Agent Comptable » ou en ESPECES à apporter à l'Intendance entre 9h et 13h.

L'absence de règlement à la fin d'un trimestre peut motiver la mise en recouvrement auprès de l'huissier.

##### 2.3 Modalités de remboursement des absences

Certaines remises d'ordre peuvent être octroyées pour les motifs suivants : stage, sortie, voyage, fermeture de la cantine, fermeture de l'établissement, exclusion, démission, motif médical supérieur à 1 semaine sur présentation d'un certificat médical.

Les remboursements éventuels seront effectués par virement sur présentation d'un RIB.

#### 3. DIFFICULTES FINANCIERES

##### 3.1 Fonds social et Caisse de solidarité

Les familles peuvent solliciter une aide du Fonds Social ou de la Caisse de solidarité. Les dossiers sont à disposition soit à l'Intendance soit sur le site <http://www.lycee-charlemagne.fr/college/actualites.php> rubrique « Intendance » puis « Aides ». L'examen du dossier s'appuie sur les revenus de la famille justifiés par des documents correspondants. Les aides sont attribuées dans la limite des crédits accordés à l'établissement.

##### 3.2 Bourses

Pour les élèves demi-pensionnaires, les bourses sont utilisées prioritairement pour régler les frais de cantine et le solde « éventuel » est reversé à la fin du trimestre.

## Le paiement en ligne : un moyen moderne et sûr de paiement

### Le suivi des repas pris par votre enfant

2 possibilités pour y accéder :

- Rendez-vous sur le site internet de la Cité Scolaire CHARLEMAGNE via le lien : <http://www.lycee-charlemagne.fr/index.php>

Sur la page d'accueil, sélectionner l'onglet « collège » puis cliquez sur le logo du paiement en ligne de la demi-pension :



Renseignez votre identifiant et votre mot de passe reçus par mail depuis l'adresse « dpcharlemagne@gmail.com »

- Via votre espace ENT, rubrique demi-pension avec votre identifiant et votre mot de passe permettant d'accéder à ENT.

### Bienvenue sur votre Espace Famille

A screenshot of a web browser displaying the 'Espace famille - Cité scolaire CHARLEMAGNE' interface. The browser's address bar shows the URL 'https://webparent.paiementdp.com/allIndexClient.php'. The page header includes the title 'Espace famille - Cité scolaire CHARLEMAGNE' and a 'Déconnexion' link. Below the header, there is a 'Connecté sous :' section with a text input field containing 'Nom de votre enfant'. To the right of this field, it displays 'PUJOS JACQUELINE (TARIF A)' and 'Solde au 06/06/2019 : 3,34 €'. A navigation menu below this section includes 'Accueil', 'Créditer', 'Opérations financières', 'Consommations', and 'Informations'. A 'Menu principal' bar is visible. The main content area contains a message 'Le paiement est activé (TROISIEME TRIMESTRE 2018 / 2019)' and a list of menu items: 'Créditer un compte', 'Mes opérations financières', 'Mes consommations', 'Mes informations', 'Historique de connexion', and 'Aide'. The footer of the page includes the 'alisse' logo and copyright information: 'Copyright © 2019 Alisse Tous droits réservés - Mentions légales - Politique de gestion des cookies'. The Windows taskbar at the bottom shows the date and time as 16:50 on 06/06/2019.